

Stationnement payant et fourrière municipale - Exercice 1993 - Bilan des activités

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le bilan de l'exercice 1993 de la gestion du stationnement payant et de la fourrière municipale peut se définir de la manière suivante :

- stationnement payant : le nombre de places/jours n'a pas évolué entre 1992 et 1993. Malgré cela, les recettes (par place et par jour) ont augmenté de 6,8 %, ce qui s'explique par un meilleur paiement par les usagers, conséquence d'un contrôle plus efficace,

- fourrière municipale : le nombre de véhicules enlevés a été de 1 932, soit une diminution de 13 % par rapport à 1992. Malgré cette baisse, ce chiffre reste important.

Les dépenses correspondant à la gestion du stationnement payant et de la fourrière se sont élevées pour 1993, respectivement à 2 937 760,90 F TTC et 1 055 993,38 F TTC se décomposant comme suit :

| | Stationnement payant | Fourrière |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Frais de personnel | 726 985,91 F | 481 393,02 F |
| Entretien | 453 648,25 F | |
| Entretien - location - sous-traitance | | 247 625,91 F |
| Marketing et honoraires | 114 837,35 F | |
| Frais de gestion | 57 269,07 F | 38 336,85 F |
| Assistance technique | 177 899,64 F | 40 662,78 F |
| Amortissements et frais financiers | 992 704,04 F | 132 937,75 F |
| Charges exceptionnelles | 1 124,48 F | 568,05 F |
| Produits divers venant en diminution des dépenses | - 47 435,94 F | - 51 142,08 F |
| Charges nettes HT | 2 477 032,80 F | 890 382,28 F |
| Charges nettes TTC | 2 937 760,90 F | 1 055 993,38 F |

En application des conventions passées avec le gestionnaire, la Société Via-Stationnement, les avances consenties au cours de l'année 1993 se sont élevées à 2 953 000 F pour le stationnement et 975 000 F pour la fourrière.

Il apparaît donc un trop-versé en faveur de l'activité stationnement et une insuffisance de provisions pour l'activité fourrière.

C'est pourquoi il convient d'envisager :

- pour l'activité stationnement, un reversement au profit de la collectivité d'un montant de 15 239,10 F,

- pour l'activité fourrière, un versement complémentaire au profit du gestionnaire, d'un montant de 80 993,38 F.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à ouvrir au budget supplémentaire de l'exercice courant les crédits nécessaires à la passation des opérations précitées, à savoir :

. en recettes : 15 000 F au chapitre 965/3.7339.89068.35000,

. en dépenses : 81 000 F au chapitre 942.21.632.20000.

Après avis favorable de la Commission Transports-Stationnement, le Conseil Municipal est invité à adopter ces propositions.

M. LE MAIRE : La fourrière fonctionne bien, même trop bien au gré de certains. Nous avons enlevé 1 932 véhicules, chiffre en diminution par rapport à 1992 mais qui reste important dans ce bilan d'activités.

M. NACHIN : J'interviens encore une fois sur le problème du stationnement sur les trottoirs. Chacun d'entre nous a pu constater, au cours de ces dernières années, et en particulier cette année, une augmentation absolument fantastique du stationnement sur les trottoirs, dans pratiquement tous les quartiers, et non seulement au centre-ville qui remporte la palme. Dans le même temps, on constate une baisse de l'activité de la fourrière. Alors je ne comprends pas, ou alors on estime que c'est salutaire qu'il y ait plus de voitures sur les trottoirs, même quand on est dans la semaine du Handicap et qu'on sait très bien les difficultés que rencontrent les personnes handicapées qui se déplacent en fauteuil roulant, vous le savez très bien aussi, Monsieur le Maire, pour circuler dans les rues de notre ville. Il y a incohérence dans la politique que vous menez, et une politique qui coûte cher puisque la fourrière coûte à la Ville...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas très cher.

M. NACHIN : Combien cela coûte-t-il à la Ville ?

M. LE MAIRE : 1 million.

M. NACHIN : Elle coûte 1 million à la Ville. On ne peut pas dire qu'elle rapporte.

M. LE MAIRE : Si, elle nous rapporte aussi 800 000 F environ. Ce n'est pas très rentable et on souhaiterait ne pas utiliser la fourrière.

M. NACHIN : Ce n'est pas rentable, c'est vrai et en tout cas ce n'est certainement pas efficace ni satisfaisant pour les Bisontins qui ont à se déplacer à pied, en fauteuil roulant ou avec des voitures d'enfants.

M. LE MAIRE : Vous avez dans le rapport les charges de la fourrière : dépenses : 1 055 000 F et au niveau des recettes elle a rapporté, en 1993 : 854 000 F, il y a donc un léger déficit.

M. NACHIN : Donc la fourrière coûte à la Ville, c'est bien ce que je disais.

M. LE MAIRE : Si André NACHIN a la solution adéquate, je suis preneur.

M. NACHIN : J'ai la solution, je l'ai déjà dite et je la répéterai encore !

M. LE MAIRE : A mon avis, l'une des solutions est la voie de desserte et de contournement.

M. JUSSIAUX : Juste pour rappeler, suite à l'interpellation d'André NACHIN, des choses qu'il connaît parce qu'il participe assez régulièrement à la commission compétente. La mise en fourrière

est la sanction maximum. On ne peut donc pas décerner préconiser d'employer la fourrière à la place de la contravention. De plus, ce serait outrepasser ce que prévoient les textes.

Deuxièmement, ça n'a jamais été un objectif politique que la gestion de la fourrière soit équilibrée, voire excédentaire. C'est vrai que plus on est proche de l'équilibre, mieux cela vaut globalement pour le budget de la Ville, mais ce n'est pas un but en soi.

Troisièmement, je pense qu'il faut que tout le monde y mette du sien, c'est-à-dire que quand tel ou tel de nos concitoyens trouve un véhicule bouchant son porche, empêchant l'accès à son domicile ou sa sortie, il a le devoir civique de passer un coup de fil à la Police Municipale pour demander une mise en fourrière. Ça demande deux minutes d'effort mais il faut aussi que chacun assume en la matière sa part de responsabilité. On n'aura jamais les moyens de mettre la Police Municipale dans toutes les rues de la ville et en permanence du matin au soir. Il faut donc qu'il y ait aussi des relais qui fonctionnent.

M. LE MAIRE : C'est vrai qu'il faut sévir mais la Ville fait de gros efforts pour éviter le stationnement sur les trottoirs, prenez la rue Mégevand par exemple. Il faut ici ou là, comme Place Saint-Pierre, mettre effectivement des obstacles pour éviter le stationnement car c'est le seul moyen, sinon les Bisontins et les Français sont tellement enclins à gérer tout cela à leur façon que c'est plutôt gênant.

M. NACHIN : Il faut aller voir dans d'autres villes qui ont des centres piétonniers et où les voitures ne stationnent pas dans les rues piétonnes, c'est tout. Je citerai pour exemple la Ville d'Annecy que Marcel FERRÉOL connaît bien. Allez demander au Maire d'Annecy comment il fait !

M. LE MAIRE : Je sais comme il procède, il empêche les voitures d'entrer dans ses rues piétonnes, c'est tout. Au centre-ville d'Annecy que je connais bien, il n'y a pas une voiture parce qu'on ne peut pas y pénétrer.

M. NACHIN : Mais si, on peut y pénétrer !

M. LE MAIRE : Mais non, pas du tout !

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.